



MUSE



MONTPELLIER UNIVERSITÉ D'EXCELLENCE

APPEL À PROJETS

COMPANIES ON CAMPUS

ENTREPRISES SUR LES CAMPUS



**FACILITER L'IMPLANTATION
DE SALARIÉS D'ENTREPRISES
OU DE PORTEUR DE PROJETS
DE CRÉATION D'ENTREPRISES
AU SEIN DES UNITÉS DE
RECHERCHE MUSE**



MUSE



MONTPELLIER UNIVERSITÉ D'EXCELLENCE

MUSE, Montpellier Université d'Excellence est une initiative I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) du Programme d'Investissement d'Avenir qui vise à **faire émerger des universités de rang mondial qui se distinguent pour leur capacité d'innovation et leur impact sur la société.**

11 organismes de recherche, 4 écoles et 3 établissements de recherche sont engagés avec l'Université de Montpellier dans un projet axé sur trois enjeux sociétaux majeurs et interdépendants « Nourrir - Protéger - Soigner », et visant à la fois l'excellence scientifique, l'ouverture et la reconnaissance internationale, la vie étudiante et l'innovation pédagogique ainsi que l'impact sur le(s) territoire(s) et la société.

L'un des objectifs de MUSE est de **favoriser la mise en place de partenariats entre les unités de recherche de son périmètre et les entreprises.** La proximité entre partenaires, autour d'un sujet d'intérêt commun est un facteur favorisant la pérennisation et l'approfondissement de ces partenariats.

Dans le cadre du projet porté par MUSE, le choix a été fait de favoriser ces partenariats approfondis **en facilitant l'implantation de personnels des entreprises directement dans les unités de recherche.**

Afin de favoriser ces accueils moyenne et longue durée, une enveloppe du projet a été dédiée à la levée des conditions matérielles pouvant freiner ce type de projet (locaux à rénover, besoins en matériels, renforcement du personnel pour l'accueil...). Le présent appel à projet présente les conditions du soutien du MUSE aux unités lancées dans cette démarche.

AIDER A LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PARTENARIATS INCLUANT L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX SALARIÉS D'ENTREPRISES OU PORTEURS DE PROJETS DE CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LES STRUCTURES DE RECHERCHE

Ce programme vise à soutenir la mise en place de nouveaux partenariats incluant l'arrivée sur les campus de nouveaux salariés d'entreprises ou porteurs de projets de création d'entreprises en cours d'incubation pour une durée minimale de six mois, dans des locaux proches des chercheurs et des étudiants, et à lever les freins existants dans les laboratoires.

1. Existence d'une nouvelle collaboration de recherche



Le laboratoire, devra justifier d'un nouveau contrat de collaboration de recherche comportant un partage de la propriété intellectuelle entre les tutelles de l'unité et l'entreprise ; les prestations de services et avenants sont exclus.

2. Arrivée sur le campus d'un personnel d'une entreprise

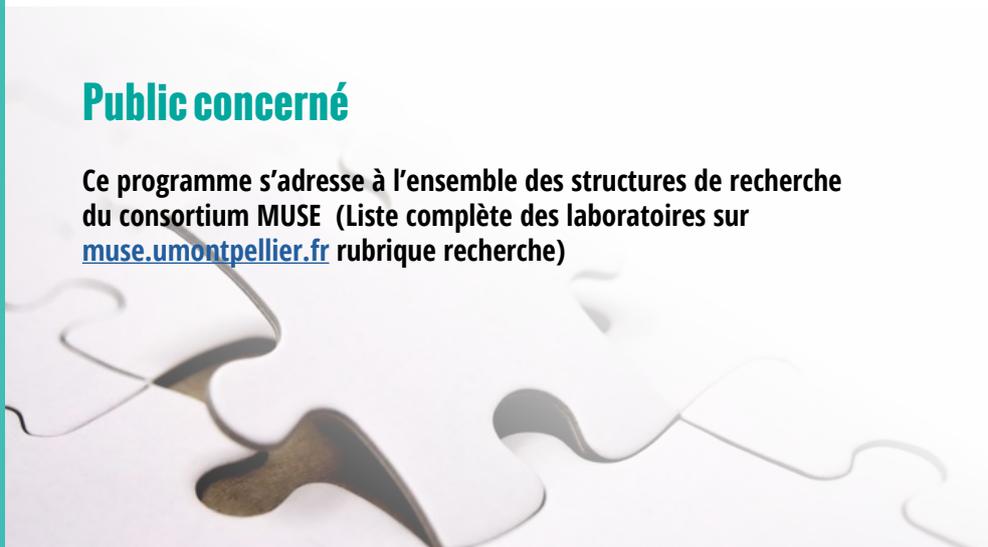
ou **d'un porteur de projet d'entreprise** en processus d'incubation pour une durée minimale de six mois.

Une dotation 2018 de 614 000 €

L'enveloppe financière 2018 du programme Companies on Campus est de 614 000 € et provient des contributions de l'I-SITE MUSE. Le montant des aides accordées sera compris entre 10 000 € HT et 50 000 € HT.

Public concerné

Ce programme s'adresse à l'ensemble des structures de recherche du consortium MUSE (Liste complète des laboratoires sur muse.umontpellier.fr rubrique recherche)



26 JUIN
2018Lancement
de l'appel à projets

En fonction de l'état d'avancement de votre projet, deux calendriers possibles :

30 SEP.
2018

#1

Dates limites de dépôt

OCT.
2018

#1

Évaluation

NOV.
2018

#1

Décision du conseil MUSE
et mise en oeuvre des projets30 NOV.
2018

#2

DEC.
2018

#2

JANV.
2019

#2

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les propositions seront étudiées par une commission d'évaluation spécifique composée de :

- 3 représentants du groupe de travail Hébergement-Incubation
- 3 représentants de LABEX ou de KEY Initiative MUSE ou préfigureurs des pôles de recherche de l'I-Site MUSE
- 1 représentant de la Satt AxLR
- 1 représentant Ad'Occ
- 1 représentant des pôles de compétitivité

La commission produira une évaluation des candidatures éligibles et proposera un classement au Conseil de MUSE (Board) pour décision finale.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Durée contractuelle de la présence du personnel et investissement financier de l'entreprise (5 pts) ;
- Intérêt scientifique du projet et compatibilité avec une ou plusieurs thématiques de MUSE.
[Cf. Annexe 1](#) (5 pts) ;
- Impact de l'aide demandée sur la mise en place de la collaboration (5 pts) ;
- Potentiel de valorisation par le partenaire (5 pts) ;

Les aides seront versées après transmission du contrat de collaboration de recherche signé par les deux parties.

Pour les unités de recherche relevant de l'Université de Montpellier, les aides seront versées via la ligne budgétaire de l'Université de Montpellier dédiée à l'unité. Pour les structures de recherche n'ayant pas l'Université de Montpellier pour tutelle, le personnel sera embauché par l'Université de Montpellier et mis à disposition de la structure de recherche via une convention d'accueil. Le cas échéant, une convention de reversement sera établie pour transférer le solde de l'aide financière accordée.

Dépenses comprises
entre 10 000 € HT et 50 000 € HT :

- Dépenses de personnel non-permanent embauché par l'Université de Montpellier ou le cas échéant une tutelle de l'unité pour participer au projet scientifique ;
- Gratification des stagiaires ;
- Achat de matériel y compris pièces pour prototype et amélioration des conditions d'accueil (bureau, matériel informatique...) par une tutelle de l'unité ;
- Prestation de service directement en lien avec le projet scientifique ou l'accueil du partenaire y compris réfection d'un local ;
- Frais de fonctionnement et achats de consommables de l'unité pris en charge par l'une des tutelles dans le cadre du projet scientifique (conformément au règlement financier de l'ANR.)
www.agence-recherche.com

Dépôt des projets sur le site internet muse.umontpellier.fr
Rubrique Appels à projets / Companies on campusContact : muse-partenariats@umontpellier.fr



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER



EN PARTENARIAT AVEC

